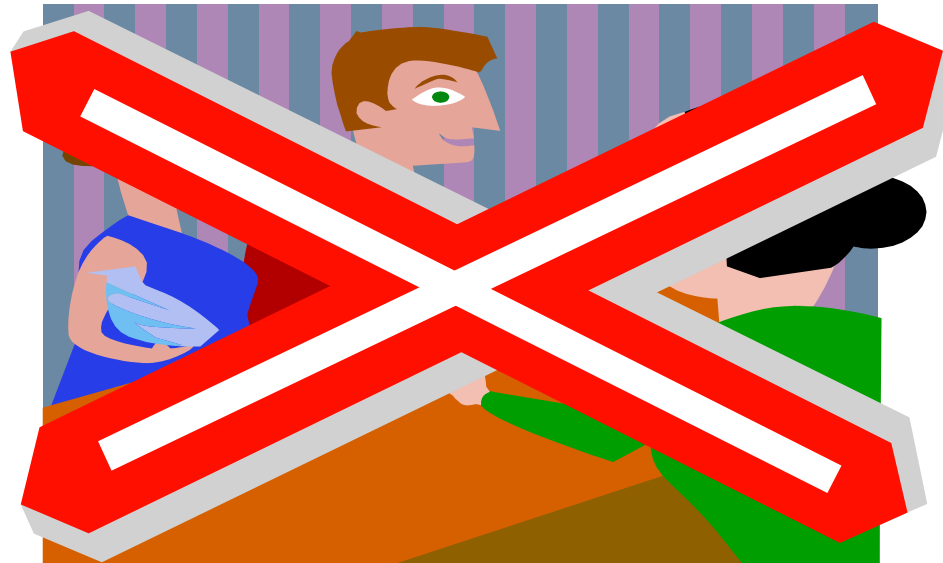
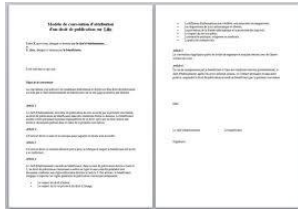


# Le « nouveau » divorce amiable sans juge



# Processus du nouveau divorce amiable sans juge



## RV avocats

- RV avocat Cj 1
- RV avocat Cjt 2

## Rédaction de la convention de divorce

- Travail en commun
- État liquidatif notarié si actif(s) immobilier(s) sous C° sus., du prononcé du Div.



## Purge du délai de réflexion

- Envoi du projet de la convention de divorce à chaque époux
- Délai de réflexion : **15 jrs**



## Signature de la convention par les époux et leurs avocats

3 exemplaires originaux minimum (+ 1 si enregistrement)



## Dépôt d'un exemplaire de la convention au rang des minutes d'un notaire = Le divorce est « acté »

- La convention a date certaine
- La convention devient exécutoire



**Divorce effectif**



## Mention à l'état civil du divorce

Mention extraits AN et AM des ex-époux à l'initiative de l'avocat

# Processus du nouveau divorce amiable sans juge



## RV avocats

- RV avocat Cj 1
- RV avocat Cjt 2

## Purge du délai de réflexion

- Envoi du projet de la convention de divorce à chaque époux
- Délai de réflexion impératif avt la signature : 15 jrs

À réception, ds les 15 jrs, dépôt d'un exemplaire de la convention au rang des minutes d'un notaire = Le divorce est « acté »

- La convention a **date certaine**
- La convention devient **exécutoire**



## Rédaction de la convention de divorce

- Travail en commun
- État liquidatif notarié si actif(s) immobilier(s) sous C° sus., du prononcé du Div.

15 jrs

## Signature de la convention par les époux et leurs avocats

3 exemplaires originaux minimum (+ 1 si enregistrement) + envoi d'un exempl de la Conv° signée au Not., dans les 7 jrs

7 jrs

Attest° de dépôt du Not.

## Mention à l'état civil du divorce

Mention extraits AN et AM des ex-époux à l'initiative de l'avocat

